

Paris, le 26 SEP. 2019

n° 6115/SG

à

Mesdames et Messieurs les membres du
Gouvernement

**Objet : Journée de deuil national à la suite du décès de M. Jacques CHIRAC, ancien
Président de la République**

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite du décès de M. Jacques CHIRAC, ancien Président de la République, le Chef de l'État a décidé, sur ma proposition, de faire du lundi 30 septembre 2019 prochain une journée de deuil national.

Vous donnerez les instructions nécessaires pour que les drapeaux soient mis en berne pendant cette journée sur tous les bâtiments et édifices publics.

Selon des modalités qu'il vous appartiendra de fixer, vous veillerez à organiser à 15 heures un moment de recueillement permettant aux agents des services publics relevant de votre autorité ou placés sous votre tutelle de s'associer à ce deuil national.

Les enseignants qui le souhaitent pourront également consacrer un cours de cette journée à l'évocation de la mémoire de l'ancien Chef de l'État.


Édouard PHILIPPE
